



Bénesse
Marenne

n°23

le mag

janvier - février - mars 2020



DOSSIER

Mairie, municipalité, conseil municipal, associations, comment ça marche ?



ACTUALITÉS MUNICIPALES

Bilan intermédiaire du Plan Local de l'Habitat



ENFANCE JEUNESSE

Parents d'élèves et coopérative scolaire





actualités municipales / pages 04-05-06

Nuit de la lecture
Halte au gaspillage
Action sociale
Elections municipales



associations / page 07

Les Baladins
Sport Santé Energie
Comité d'Animation du Guillebert
Association des Parents d'Elèves



éducation-jeunesse / pages 08-09

Vie de l'école
ALSH
BNS ADO



dossier / pages 10-11

La vie d'une commune
Portrait : Isabelle Buthaud

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-François Monet.
RÉDACTION : Olivia Gémain & Commission communication.
CRÉATION GRAPHIQUE : Isabelle Dumergue.
MISE EN PAGE ET IMPRESSION : Olivia Gémain et Sud Ouest Service's.
CREDITS PHOTO : Mairie, Associations, MACS, Pixabay.com



MAGAZINE MUNICIPAL TRIMESTRIEL - 2200 EXEMPLAIRES - Décembre 2019

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Le secrétariat est ouvert :

Lundi, mercredi et vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h30.
Pour nous joindre :
Tél. : 05 58 72 51 38
Fax : 05 58 72 50 84
Courriel : mairie@benesse-maremne.fr
Infos et PV des conseils municipaux en ligne sur :
www.benesse-maremne.fr

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'hiver :

Mardi et mercredi : de 10h à 13h et de 16h à 19h.
Jeudi : de 16h à 19h.
Samedi : de 10h à 12h30.
203, rue des Écoles - Tél. : 05 58 72 53 78.
Courriel : culture@benesse-maremne.fr

SANTÉ - SOCIAL

Assistante sociale : du lundi au vendredi de 9h à 10h sur rendez vous : 05 58 72 26 61.

Centre social de Capbreton

Services : assistants sociaux, médecine du travail, planning familial, CPAM.

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

Centre médico-social de Saint-Vincent-de-Tyrosse :

Services : assistants sociaux, PMI, Caisse de retraite, Pôle protection de l'enfance, CLIC.

Le mardi : de 10h30 à 12h.

Le vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Tél. : 05 58 77 06 48

Médecins :

Dr Bernard Laterrade : 05 58 72 56 45

Dr Julie Pelletier : 05 58 72 52 03

Dr Anaïs Lasserre : 05 58 72 52 03

Dentiste :

Dr Virginie Desmarescaux : 05 58 72 50 19

Pharmacie Demange : 05 58 72 52 52

DÉCHETTERIE

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi.
de 8h à 12h et de 13h30 à 18h toute l'année.

NUMÉROS UTILES

SAMU : 15 ou 112 depuis un mobile.

École : 05 58 72 52 76

Centre de Loisirs : 05 58 72 54 94

BNS'ADO : 06 76 29 85 52

La Poste : 05 58 72 51 62

Chenil de Birepoulet : 05 58 41 04 73

SYDEC : 05 58 42 02 00

ADIL : 05 58 46 58 58

MACS : 05 58 77 23 23

Taxi : 06 76 04 82 98

VTC* : 06 45 62 20 67

* Voiture de Transport avec Chauffeur



ÉDITO

Bonjour,

Nous arrivons au terme du mandat de six ans qui nous a été confié par les Bénésoises et les Bénésois.

Nous avons commencé celui-ci avec des travaux d'assainissement perturbant durablement le trafic à l'intérieur de la commune, et nous le terminons de la même façon avec la réfection des chaussées et la réalisation de trottoirs et de plateaux pour sécuriser les circulations.

Bien évidemment nous sommes conscients de la gêne occasionnée pour les riverains notamment, mais il était primordial de procéder à ces aménagements, et beaucoup d'entre vous ont fait part de leur satisfaction au regard des premières réalisations de la rue des Ecoles et de la route de Sarraillot.

C'est désormais la route d'Angresse qui est en travaux pour une durée de quatre à six mois. En suivant, l'aménagement de l'allée d'Aouce marquera la fin du plan de voirie pluriannuel que nous avons construit avec MACS jusqu'en 2020.

Ce n'est bien entendu pas un clap de fin et un autre programme sera enclenché dans le courant de l'année prochaine, avec l'aide de l'intercommunalité, pour répondre aux besoins des concitoyens toujours plus soucieux de la sécurité.

D'ici-là, en mars 2020, les habitants de la commune seront sollicités pour renouveler le Conseil Municipal qui sera en charge de la politique de la ville sur les six prochaines années.

Des élus vont se retirer, d'autres désirent continuer, de nouvelles personnes souhaiteront s'engager.

L'actualité fait malheureusement état d'incivilités vis-à-vis des élus, et notamment du rôle néfaste de quelques forums et réseaux sociaux. Il faut être respectueux des personnes qui ont donné beaucoup de temps personnel et d'énergie au service de la population, sans pour autant y trouver un avantage financier. De la même manière il faut saluer et encourager les habitants qui s'engagent pour cette difficile, mais noble mission.

Mais nous aurons le temps de reparler de tout cela.

Je vous laisse maintenant parcourir votre magazine afin de découvrir les actualités locales et les manifestations à venir sur le prochain trimestre.

Bonne lecture

Jean-François MONET

AGENDA

Toutes les infos actualisées sur :
www.benesse-maremne.fr

ici

Marché de producteurs TOUS LES SAMEDIS

Place de l'église de 8h à 13h.

Voeux du Maire LE 5 JANVIER

Salle du Foyer à 12h.
Voeux suivis d'un buffet.

Nuit de la lecture LE 18 JANVIER

De 16h30 à 21h. Animations pour tous.
Bibliothèque Municipale.

Voeux des baladins LE 24 JANVIER

Audition des petits.
Salle du Foyer.

Loto BNS'ado LE 31 JANVIER

Salle du Foyer.

Vente de gâteaux de l'APE LE 20 FEVRIER

Groupe scolaire Maurice Genevoix.

Elections municipales 15 et 22 MARS

Salle du Foyer - École.

Carnaval de l'école et de l'ALSH LE 17 MARS

Groupe scolaire Maurice Genevoix.

ailleurs

Initiation à l'ornithologie LES 5 & 26 JANVIER

Réserve naturelle du marais d'Orx.

Concert Shubert LE 31 JANVIER

Orchestre symphonique de Bordeaux.
Espace Roger Hanin - Soustons.

Quatuor avec piano LE 16 FEVRIER

OLes mélomanes Côte Sud.
Sporting Casino - Hossegor

BIBLIOTHÈQUE



NUIT DE LA LECTURE 18 JANVIER

Demandez le programme !

16h30 - 17h30 : atelier créatif autour du livre.

17h30 - 18h30 : « Vivre ensemble » avec la lecture des aventures du jeune dieu Hermès (*Le feuilletton d'Hermès* de Murielle Szac).

19h - 21h : « De Molière à Baffie », donnez la réplique de textes classiques et contemporains au cours de lectures d'extraits de pièces de théâtre tout en sirotant une petite sangria maison. Entrée libre.

ATELIERS CRÉATIFS

Le samedi 11 janvier : scrapbooking parents-enfants avec Élisabeth Alletru à partir de 8 ans. Sur inscription.

Le mercredi 12 février : peinture de galets sur le thème de la famille, à partir de 6 ans. Sur inscription.

Le mercredi 11 mars : carnaval, fabrique ton masque à partir de 4 ans. Sur inscription.

“JEUDI, J’AI TRICOT !”

Vous vous demandez ce que l'on tricote et détricote le jeudi à la bibliothèque ? Débutantes ou expertes, venez découvrir des livres pour vous donner des idées et rencontrer de vrais pros pour vous aider à déchiffrer les modèles. Inscrivez-vous !

Jeudi 16 et 30 janvier - 13 et 27 février - 12 et 26 mars.

ATELIER D'ÉCRITURE : « LIS TES RATURES »

Jeudi 9 et 23 janvier - 6 et 20 février - 5 et 19 mars. De 18h à 20h, avec Kristel Rodriguez-Dorgan. Ouvert à tous !

Inscriptions : 05 58 72 53 78 ou culture@benesse-maremne.fr

TRAVAUX

VOIRIE

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2015-2020, les travaux d'aménagements de la rue des Écoles et de la route de Sarraillot sont en cours d'achèvement.

Également, dans le cadre de ce programme, les travaux d'aménagements de la route d'Angresse ont débuté. Ceux-ci, d'une durée de 6 mois, concernent la voie de l'entrée d'agglomération à la RD 810. Outre la réfection de la chaussée, sont prévus un rond-point à l'entrée ainsi que des trottoirs afin de sécuriser le déplacement des piétons. La fin du programme concernera les travaux d'aménagements de l'allée d'Aouce.

Dans le cadre de la réalisation du groupe scolaire, la rue Maurice Genevoix a été raccordée à la rue des Ecoles. Quelques arbres seront prochainement plantés sur les espaces verts.

Le Conseil Départemental terminera la réfection du revêtement de la route d'Angresse, entre le pont de l'A63 et l'entrée d'agglomération, au printemps prochain.

GROUPE SCOLAIRE

Le début d'année verra la fin des travaux de réalisation du groupe scolaire. Le parking du personnel et les espaces verts sont en cours d'achèvement.

SALLE MULTISPORT

Les travaux de réalisation d'une salle multisport débuteront en début d'année. Cette salle, en complément de celle actuelle, essentiellement prévue pour la pratique du tennis, pourra accueillir d'autres activités sportives.

LOCAL ALSH

Les toitures du local de l'ALSH (ancienne école maternelle) et de son préau seront prochainement refaites.

LOCAL POSTE

L'ancien logement du receveur sera rénové. Cela permettra à terme de disposer de salles pour les réunions et les associations.

ASSAINISSEMENT

Une extension du réseau des eaux usées est en cours de réalisation sur l'impasse de Carrère. Celle-ci servira par la suite à la collecte des eaux usées du secteur de la Gare.

ACTION SOCIALE

PLH : Bilan triennal du Programme Local de l'Habitat 2016-2021 de MACS

Le PLH a été adopté le 27 septembre 2016. Il est chargé de concevoir la politique de l'habitat communautaire pour une durée réglementaire de six ans, en compatibilité avec les documents stratégiques de MACS en vigueur, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et la démarche Territoire à Energie Positive (TEPos). Au cours de l'élaboration de ce PLH, les travaux devront répondre plus particulièrement à quatre enjeux majeurs :

- Conduire une politique de l'habitat durable, tout en maintenant la dynamique de construction.
- Accompagner les dynamiques économiques d'une offre de logements adaptée aux besoins des actifs du territoire.
- Anticiper les besoins générés par le vieillissement et la perte d'autonomie.
- Favoriser la qualité du parc de logements.

Le bilan triennal permet de montrer les avancées et met en perspective les actions encore à conduire pour viser, voire dépasser les objectifs : 55 % des objectifs sont tenus à mi-parcours. Deux communes ont déjà dépassé les objectifs du PLH : Bénèze-Mareme et Seignosse. La construction collective domine. Alors que les ¾ du parc de logements étaient constitués de logements individuels, 54 % de la production s'est réalisée en collectif ces trois dernières années. Les objectifs de production de logements sociaux sont dépassés sur la première période triennale. Sur les trois dernières années, la production sociale représente 24 % de la production totale, soit davantage que les prévisions du PLH (21.5%). A mi-parcours du PLH, 495 logements sociaux ont été financés, soit 48% de l'objectif à l'horizon 2021. A noter, les contributions financières coordonnées entre MACS (75%) et les communes (25%).

La feuille de route du PLH 2019-2021 :

- Produire une offre nouvelle adaptée aux besoins et durable.
- Améliorer les logements existants.
- Répondre aux besoins des publics spécifiques.
- Renforcer les moyens de mise en œuvre de la politique de l'habitat.

INFOS ÉLECTIONS

Vous le savez, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées. L'inscription est désormais possible jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin.

Pour les municipales 2020, il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. La date du 31 décembre n'est donc plus impérative. Vous avez également la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut aussi s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

ATTENTION : n'oubliez pas que depuis 2014, pour voter, vous devez prouver votre identité. Sont acceptés les documents suivants : carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photographie, carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, carte d'invalidité avec photographie, permis de conduire, permis de chasser avec photographie... Infos : www.service-public.fr

BOÎTE À LIVRES

La boîte à livres située sur la place de l'église est destinée à faire circuler vos livres coups de coeur. Donner à lire à un.e inconnu.e un texte que l'on a aimé et prendre soi-même un livre qu'on n'aurait peut-être pas acheté. Pour le confort de tous, les livres doivent être en bon état. Vous pouvez apporter vos livres abîmés à la déchèterie. Merci !

Actualités MACS

Pôle culinaire

La cuisine centralisée délivre en pointe jusqu'à 8000 repas par jour. MACS doit aujourd'hui préparer l'avenir du territoire et anticiper son développement notamment au niveau du nombre de repas qui seront produits demain par le pôle culinaire. Une réflexion doit donc être menée pour porter l'outil de production à une capacité de 12000 repas par jour.

Cette perspective implique d'envisager plusieurs hypothèses de travail :

- soit une extension et une restructuration sur site avec la contrainte d'assurer la cogestion entre la production et les travaux,
- soit la construction d'une nouvelle cuisine sur un nouveau site.

Dans les 2 cas, le coût de l'opération est proche de 9 millions d'euros TTC. Il reste à trouver le scénario le plus approprié et le moins contraint afin de poursuivre la continuité du service pendant les travaux.

Il faut aussi prendre en compte les caractéristiques de « site industriel » du pôle culinaire rendant son installation, difficilement conciliable avec des secteurs habités.

Taxe d'Habitation :

En 2021, le projet de loi de finances devra statuer définitivement sur la suppression de la taxe d'habitation. Le montant à compenser par l'Etat est de l'ordre de 24 milliards d'euros. La réforme repose sur l'idée de transférer la taxe foncière départementale aux communes et aux intercommunalités, le département étant lui-même compensé par une part de TVA.

Une forte inquiétude remonte des communes et des collectivités sur les conditions de compensation et la perte de lien entre le contribuable local et son territoire, la fiscalité locale devenant une fiscalité de propriétaires.

Cette réforme aura de plus une incidence majeure pour le territoire de MACS et de ses communes, en les privant d'une évolution puisque le dynamisme physique des bases n'aura plus d'impact sur la taxe d'habitation.

Retrouvez toutes les informations de la Communauté de Communes sur :

www.cc-macs.org ■

BÉNESSOIS À L'HONNEUR

RUGBY

Le 2 juin dernier, trois jeunes rugbymen bénésois jouant au sein de l'entente Côte Sud Landes (Tyrosse, Capbreton, Hossegor, Soustons et Saint-Jean-de-Marsacq) ont célébré avec leur équipe un score décisif 17 à 11, sur le terrain de Revel, contre une valeureuse équipe de Valence-Romans. Cette victoire leur permet de décrocher le titre **de champions de France cadets** catégorie moins de 16 ans en rugby !

Une belle envolée pour Gauthier Aucagne (2^{ème} ligne), Pierre Duronéa (talonneur) et Cyriac Guilly (3^{ème} ligne centre). Grâce à leur ténacité sur le terrain et leur travail qui leur a fait atteindre un excellent niveau plein de promesses pour une montée en catégorie. Félicitations à eux trois !



Rappel : usage des numéros d'urgence

- 15** : SAMU - urgences médicales.
- 18** : POMPIERS - secours, accidents, incendie.
- 112** : TOUTES URGENCES EUROPE.
- 114** : TOUTES URGENCES pour déficients auditifs.

LE SITCOM VOUS INFORME



STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Nous sommes tous concernés !

Dans le monde, le tiers des aliments destinés à la consommation humaine est gaspillé. **En France, on estime que près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année.** Les causes du gaspillage alimentaire sont nombreuses et liées notamment à l'évolution de la société et de l'organisation familiale, aux nouvelles façons de s'alimenter, au changement de rythme de

vie etc. Les conséquences sont lourdes tant sur le plan environnemental, qu'économique ou social. Mauvaise interprétation des dates de consommation, manque de rigueur dans la gestion du réfrigérateur ou des stocks, plats cuisinés dans de trop grosses quantités... mises bout à bout, ces pertes finissent par peser lourd : entre 20 à 30 kg par personne et par an, **l'équivalent d'un repas par semaine, dont 7 kg de produits encore emballés !**

POURQUOI LUTTER CONTRE CE GASPILLAGE ?

- Pour s'engager concrètement contre les dérives de la société de surconsommation.
- Pour protéger l'environnement en économisant des ressources et en réduisant la production de déchets.
- Pour retrouver du pouvoir d'achat.

Plus d'infos sur sitcom40.fr ou casuffitlegachis.fr

LE CARNET

NAISSANCES

- 7 octobre : Mattéo ROMANZIN
- 11 octobre : Paz TRAIT DA SILVA
- 15 octobre : Oihan ERTAURAN
- 19 octobre : Owen LE GALLIC
- 9 novembre : Johann ELISSÉE
- 13 novembre : Kira BRUNELLA
- 20 novembre : Emy-Jane CICCARELLO- SANCHEZ
- 22 novembre : Maxime ESTRADÉ-MAEHN.

MARIAGES :

- 19 octobre : Ismaïl MIRA et Mandy BROSSARD
- 19 octobre : Jérôme SLADEK et Charlotte DION.

PACS

- 15 novembre : Anthony VERDIER et Manon ASSERCQ

DÉCÈS

- 24 septembre : Simone BAGIEU
- 1^{er} octobre : Nicole ROUYRE
- 4 octobre : Joseph KLEIN
- 9 octobre : Claude TROC
- 3 novembre : Claude MIRAN.

RAPPEL :

Dans le cadre du respect de la vie privée, seules les informations dont les familles ont autorisé la publication figurent dans le carnet.

Cette liste n'est donc pas exhaustive.

ZOOM SUR LES ASSOCIATIONS



SPORT SANTE ENERGIE

Le Pilates permet un renforcement postural, l'amélioration de l'élasticité du muscle ainsi que le développement de la force musculaire. Marie, certifiée Sport-Santé, diplômée Pilates et formée à la méthode de Gasquet vous accueille.

La méthode de Bernadette de Gasquet permet d'éviter le raccourcissement des abdominaux grands droits et ainsi éviter le rapprochement des épaules du bassin. Le rapprochement des épaules du bassin induit un mal de dos et favorise les descentes d'organes, l'incontinence et ne fait pas le ventre plat ! Cette méthode permet de combiner le renforcement des abdominaux au renforcement du dos et résoud de nombreux problèmes de lombalgies. Contact pour plus de renseignements : Marie 06 98 66 31 58

LES BALADINS

Cette année les Baladins ont soutenu le Téléthon. Ils ont récolté des dons grâce à la vente de gâteaux élaborés par les parents d'élèves, mais aussi par la mise en place originale d'un fil rouge avec la vente de CD et de notes de musique factices qui ont au fil des ventes formé une belle chanson et sa partition, interprétée ensuite par les élèves. Le 24 janvier 2020 aura lieu la fête des vœux avec une audition des petits musiciens en présence des parents et des membres sympathisants. Il y a aussi du changement : nous n'aurons pas un spectacle de fin d'année en juin, mais un concert de printemps le 17 avril 2020 au Foyer rural (répétition générale le 15 avril). La « chef » Mimi nous fait partager sa passion de la musique depuis plus de 10 ans. Elle enseigne aux élèves dès l'âge de cinq ans l'instrument de leur choix. Elle fait aussi rêver petits et grands avec son paysage de Noël (réalisé avec son mari Maurice) que vous pouvez admirer chez elle jusque fin janvier. (356 allée des Pountrots à Bénésse-Maremne). Venez nombreux pour les encourager lors de ces différents évènements. Contact : 06 61 90 75 99 - FB : Les baladins.



LE COMITÉ D'ANIMATION DU GUILLEBERT (CAG) :

Cette année la Despourguère a laissé place aux Automnales du Guillebert qui ont quitté le champ de Lorient pour se retrouver au centre du village.

Pour leur 1^{ère} édition, Les Automnales ont mis à l'honneur les traditions locales et le terroir, en proposant des jeux landais (quilles, lancer du béret, échasses...), des balades à poneys et une dégustation de crêpes, châtaignes et bourret. Pour l'occasion, une mini ferme s'est installée sur le pré de l'école : petits et grands ont pu apprécier la compagnie des animaux. La journée s'est clôturée autour de la traditionnelle garbure préparée et animée par l'équipe du Guillebert. Une belle réussite pour cette journée conviviale et intergénérationnelle.

Contacts : cagbenesse@gmail.com ou 06 37 70 16 75

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E)

Les membres de l'A.P.E vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. L'A.P.E participe aux conseils d'école grâce aux représentants des parents d'élèves élus qui sont chargés de transmettre au mieux les observations de tout le monde. Pour sa 2^{ème} année d'existence l'A.P.E a de nombreux projets destinés à récolter des fonds pour aider l'école et améliorer la vie de nos enfants. Ces manifestations sont aussi l'occasion de partager des moments conviviaux et d'échanges avec tous ceux qui le souhaitent : vente de gâteaux le 20 février et le 16 avril ; carnaval ; et, pour la première fois, l'A.P.E est chargée d'organiser la fête de l'école qui aura lieu le vendredi 5 juin. Rejoignez-nous ! Contact : apebenesse@gmail.com ■

Brèves d'assos :

GYM VOLONTAIRE BENESSE FORME

Des séances de gym sont organisées tous les mardis et mercredis de 19h30 à 20h30 dans la salle du foyer rural. La cotisation pour l'année 2019-2020 est de 130 euros. N'hésitez pas à venir essayer, les 2 premiers cours sont gratuits !

Cette année, nous accueillons une nouvelle animatrice, Marjorie, jeune, dynamique qui nous propose des séances avec différents ateliers (cardio, renforcement musculaire, étirements ...). Rejoignez-nous !

Contacts : Françoise au 06 65 51 21 54 ou Bernadette au 06 13 77 19 42.

ZEN EN SOI

Le plein de zénitude pour 2020 ? C'est ici ! Les soirées sont douces et ressourçantes aux séances de Hatha Yoga animées par Pascale au sein de l'association Zen en Soi. Chaque jeudi, de 17h à 18h15 ou de 18h30 à 19h45, c'est détente assurée à la Salle de la Pelote ! Laissez-vous tenter : le cours d'essai est gratuit. Contactez Pascale au 06 21 73 53 78 ou www.zen-en-soi.com Email : zenensoi40@gmail.com

PELOTE

Comme l'année dernière à la même période, le club de pelote renouvelle son tournoi Mur à Gauche, accessible à tout le monde : mixte, débutants mais aussi pourquoi pas parents/enfants.

Cette année nous avons l'intention de créer un groupe débutants adultes.

Les entraînements seront pour l'instant menés par des membres du club le mardi soir et / ou le jeudi soir, les horaires restant à définir. Démarrage courant Janvier. On vous attend nombreux...

Nous organisons un vide-grenier le vendredi 8 mai de 8h à 16h. (Possibilité de restauration sur place, les crêpes seront mises à l'honneur (sucrées ou salées) !

Plus de précisions dans le prochain mag. Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter David Daunesse : 06 21 97 51 10.

FOYER RURAL

Le Foyer Rural est l'association qui organise la plupart des événements festifs du village. Noël, Pâques, fêtes du village, lotos, etc. Il est composé de jeunes qui, en plus de leurs études ou de leur métier, consacrent du temps à organiser des manifestations qui profitent à tout le village et à toutes les générations. Ils sont tous bénévoles et ils recrutent pour cette nouvelle année. Venez les aider en échange de moments riches en émotions. Ambiance garantie malgré le sérieux de la mission ! Vous pouvez les contacter au : 06 58 66 45 68. ou foyersruralbns@gmail.com ou via leur page Facebook @Foyer Rural. Ils comptent sur vous. ■

ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour cette année 2019-2020, notre école comptant 14 classes, 14 postes parents étaient à pourvoir. Une liste unique de 8 candidat.es s'est présentée.

Sur 480 parents inscrits sur liste électorale, 183 personnes ont voté (79 l'an dernier), soit une participation de 38,13% (18,72% l'an dernier). Cette hausse de la mobilisation reste encourageante, même si le résultat était prévisible. A noter néanmoins la présence de 17 bulletins nuls.

Les parents élus qui représenteront l'ensemble des parents lors des Conseils d'école sont : Mme Corinne Balet, M. Frédéric Delon, Mme Gaëlle Dreyer, M. Nicolas Gemain, Mme Sophie

Maillard, Mme Caroline Thomeret, Mme Aline Tiffon, Mme Anne Sanfourche.

Comme chacun des membres siégeant au Conseil, ils peuvent évoquer toutes les questions relatives à la vie de l'école, donner un avis sur des questions concernant la vie de l'enfant lors des temps de restauration scolaire ou d'activités périscolaires et voter le règlement intérieur.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents pour faire remonter des informations ou communications importantes et font le lien entre ceux-ci et les équipes enseignantes et municipales.

ÉCOLE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Deux petites modifications sont à prendre en compte cette année. La première concerne la fréquentation et les obligations scolaires pour les élèves scolarisés en classe maternelle et précise que : « L'instruction étant désormais obligatoire dès l'âge de trois ans (article L131-5 du code de l'éducation), la fréquentation des élèves doit être assidue dès leur entrée en maternelle. Cette obligation d'assiduité peut être aménagée en Petite Section à la demande des personnes responsables

de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les heures de classe prévues l'après-midi. La demande doit être réalisée selon un protocole particulier et sa mise en œuvre est décidée par l'Inspecteur de circonscription après avis du directeur. »

La seconde modification est relative aux objets prohibés à l'école. Dans la liste ont été ajoutés les cartes, en tant qu'exemple d'objets destinés à des échanges interdits ainsi que les bijoux en exemple d'objets de valeur. Approuvé à l'unanimité, il a été distribué aux familles.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE ET ASSOCIATION

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Le bilan d'activités et le bilan financier de l'année 2018-2019 ont été rendus et validés. Le compte de la coopérative est bénéficiaire au 31 août de 17.127,72€, soit près de 2400€ de plus que l'année scolaire précédente.

Ce compte sert à financer notamment toutes les sorties scolaires de l'année et permet également de réaliser des dépenses occasionnées par les projets pédagogiques de l'année. Une participation supplémentaire peut être proposée aux familles concernées pour des projets nécessitant plusieurs déplacements et paiement d'intervenants ou nuitées.

Ce compte est approvisionné grâce aux dons des familles, à la vente des photos de classes notamment et à la vente d'objets confectionnés par les élèves également. Les dons des parents avaient apporté 4900 € à la coopérative, les ventes de photos ont permis un bénéfice de 2285 €, la vente des calendriers a rapporté près de 665 € et la fête de l'école a permis un bénéfice de plus de 2700 €. Nous pouvons ajouter l'aide financière de l'APE de 1500 €. Les dépenses en sorties scolaires et classes de découverte ont été de 12.000 € environ.

La coopérative bénéficie aussi d'une subvention de la mairie attribuée en fonction des sorties scolaires ou des projets. Elle était de 6570 € cette année.

ASSOCIATION BÉNESSE SPORT ÉCOLE

Une subvention de la mairie est également versée à l'Association Bénesse Sport Ecole (ABSE). Cette année elle était de l'ordre de 1400 €. Ce compte sert à financer l'affiliation des classes participant à l'USEP (863,20€) et à renouveler ou enrichir le matériel de sport de l'école. Une vente d'objets est généralement organisée pour approvisionner ce compte.

Actuellement, il est pourvu de 2243 € desquels il faudra défalquer l'affiliation à l'USEP à hauteur de 1000 € environ.

Des actions pédagogiques en lien avec le projet d'école ont déjà été programmées ou sont en cours, telles que le carnaval le mardi 17 mars 2020 qui associera l'équipe enseignante, l'équipe d'animation de l'ALSH et les parents d'élèves.

La fête de l'école se déroulera le vendredi 5 juin 2020 sur le thème « Les quatre éléments ».

ALSH

Du côté des petits

La nouvelle année démarrera avec la poursuite d'un projet déjà bien amorcé avec les plus grands, mené par Aïssé, qui mêlera la danse et le théâtre. Les enfants ravis sont déjà très investis pour produire un beau spectacle au mois de juin.

Pour les vacances de février huit enfants des classes CP/CE1 pourront suivre un stage de natation proposé par la communauté des communes MACS durant la semaine du 24 au 28 février.

L'ensemble de la période aura cette année pour thème « les quatre éléments » et de nombreuses activités en découleront. Des expériences scientifiques, avec la fabrication d'un moulin à vent, de cerfs volants et d'un volcan, des grands jeux collectifs et d'un quizz géant k'eau lanta pour dépenser son énergie, la création d'un jardin botanique miniature et la découverte de nouveaux jeux grâce aux malles pédagogiques MACS. Des sorties sont également envisagées parmi lesquelles le centre aquatique Aygueblue ou encore l'aquarium de Biarritz. Et comme toujours, les petites mains et les imaginations seront sollicitées pour créer, manipuler, décorer, construire autour de



nombreuses activités manuelles.

Les enfants fêteront tous ensemble la fin de l'hiver à l'occasion d'une grande journée carnaval le 17 mars 2020, journée qu'ils organiseront en collaboration avec l'école et l'Association des Parents d'Elèves.

BNS ADO

L'espace jeune a 10 ans !



Le BNS'ados a été créé en 2009 pour répondre aux besoins des jeunes de l'époque de se retrouver de façon régulière dans un lieu bien à eux. Au fil des années, les attentes des adolescents ont bien évidemment changé et, aujourd'hui, on constate une baisse sensible des fréquentations. Ce constat pose la question de la pérennité de la structure dans sa proposition actuelle et il est essentiel de pouvoir y réfléchir avec les principaux concernés et leurs parents. Courant janvier 2020, tous les jeunes Bénessois entre 12 et 16 ans seront sollicités par le biais de questionnaires, de réunions, d'une boîte à idées etc... pour donner leur avis sur l'avenir de cet espace. En attendant et pour démarrer positivement l'année, le BNS'ado ayant besoin de faire peau neuve, les ados vont être associés à un grand projet de rafraîchissement des locaux et de nouvelle déco, mais aussi à émettre des suggestions sur une autre façon de fonctionner autour d'activités et de projets nouveaux.

Même si l'été est encore loin, les vacances doivent se préparer. Le premier trimestre sera dédié à la récolte de fonds permettant aux jeunes d'auto-financer leur séjour de rêve. Ils organiseront deux manifestations à ne pas rater : un loto annuel qui aura lieu le vendredi 31 janvier 2020 ainsi qu'un vide grenier à la fin du mois de mars (date à définir).

Et pour souffler un peu durant les petites vacances d'hiver, les jeunes prévoient de visiter une exposition interactive sur le numérique au musée CAP SCIENCES de Bordeaux. Il y aura également un stage au FAB LAB de Soustons pour s'initier à la fabrication d'objets à l'aide d'outils numériques et un autre autour du sport et du bien-être ■

La vie d'une commune

« Communes, mairie, municipalité, associations, qui fait quoi ? »



D'ici quelques mois les citoyens français vont être appelés à voter afin d'élire leurs représentants. Voici quelques rappels pour mieux comprendre comment ça marche.

POUR COMMENCER

Quelle est la différence entre mairie et commune ?

La mairie et la commune sont deux choses distinctes, la mairie est le bâtiment dans lequel siègent les élus municipaux, la commune est une circonscription territoriale. Même si, dans le langage courant, le mot Mairie désigne parfois l'équipe municipale.

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE ?

La commune est la collectivité administrative de « base » ou de proximité. C'est également la plus ancienne et probablement la plus identifiée par les administrés. C'est la loi du 14 décembre 1789 qui a érigé en communes « toutes les communautés d'habitants » (paroisses, villages, bourgs, villes) existant au moment de la Révolution Française.

Ceci explique le nombre important de communes en France aujourd'hui : 35 443 au 1^{er} janvier 2018 (35 228 en métropole, 129 dans les départements d'outre-mer et 86 dans les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie). On dénombre plus de 500 000 conseillers municipaux. Plus de 85% des communes ont moins de 2 000 habitants ; 42 communes ont une population supérieure à 100 000 habitants.

Chaque commune est une collectivité locale autonome prenant des décisions par l'intermédiaire d'une équipe municipale élue par les citoyens. Elle est composée d'un maire, d'adjoints et de conseillers municipaux. La commune gère son propre personnel, c'est à dire les employés des différents services municipaux.

La commune est à la fois un rouage de l'administration qui applique des décisions du pouvoir politique et de la bureaucratie comme appareil d'état, et un instrument de représentation des besoins de la population face à l'administration. Le champ

de compétences des communes a diminué au profit de l'intercommunalité suite à l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015.

QU'EST-CE QU'UNE MUNICIPALITÉ ?

La municipalité est formée du maire et de ses adjoints, élus par les conseillers municipaux.

Le maire dirige la municipalité. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints qui seront chargés de « suivre » un domaine particulier des affaires de la commune : urbanisme, jeunesse, culture, affaires sociales, environnement, etc.

L'expression « municipalité » est une expression ignorée de la loi, mais qui est fréquemment employée dans le langage courant.

QUEL EST LE RÔLE D'UNE MAIRIE ?

La mairie est une collectivité territoriale qui a pour principale mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population. Ses attributions sont multiples : état-civil, urbanisme et logement, écoles et équipements, activités culturelles, santé et aide sociale, police, etc.

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL MUNICIPAL ?

Le Conseil Municipal est une assemblée qui réunit l'ensemble des conseillers municipaux et le maire. Le nombre de conseillers varie de 9 à 163 selon le nombre d'habitants de la commune.

A Bénese-Maremne, il sera composé après les élections de mars 2020, de 23 conseillers. Les conseillers se réunissent une fois par mois en séance publique. Le Conseil Municipal représente les habitants. Ses attributions sont très larges. Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt général. Il vote le

budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique et social, le soutien aux associations...

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Ce terme désigne ici les mesures votées. Il peut former des **commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers**. Il y a actuellement six commissions à Bénesse : urbanisme, travaux, action sociale, enfance-jeunesse, culture-communication et finances. Les commissions sont « présidées » par les adjoints en charge de chaque dossier et le Maire. Les conseillers s'inscrivent librement dans les commissions de leur choix. A chaque Conseil Municipal, les commissions font un rapport de leurs dossiers en cours ou de l'avancement des projets qui les concernent. Les décisions prises en commissions sont ensuite approuvées en Conseil Municipal ou retravaillées à sa demande.

Le Conseil Municipal est ouvert au public sauf si l'assemblée décide le huis clos, ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats. En séance, le public ne peut pas intervenir, mais seulement observer. Il est néanmoins de coutume, après la fin des délibérations, d'écouter les remarques ou suggestions des citoyens qui souhaitent s'exprimer.

COMMENT LE CONSEIL MUNICIPAL EST-IL ÉLU ?

Le Conseil Municipal est élu au suffrage universel direct tous les 6 ans. C'est lui qui élit le maire et les adjoints, à la majorité absolue. Si aucun des candidats au poste de maire n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, un troisième tour est organisé et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui est choisi.

LE RÔLE DES ASSOCIATIONS DANS LA VIE DU VILLAGE

Les associations remplissent plusieurs rôles étant donné la diversité des motivations qui animent ceux qui en sont à l'origine (ex : pratiquer un sport, aider des individus en difficulté, exprimer des intérêts locaux). L'association peut jouer un rôle à destination essentiellement de ses membres, ou de l'ensemble de la société. On peut distinguer quatre grandes fonctions remplies par les associations :

- Le partage d'un loisir entre membres : associations sportives, associations de joueurs d'échec, d'amateurs de vin etc.
- La défense des intérêts des membres : association de locataires, de parents d'élèves, de personnes souffrant d'une maladie spécifique... Ces associations peuvent constituer des groupes de pression ou des lobbies.
- Un rôle caritatif ou humanitaire : associations venant en aide aux autres, que ce soit à l'échelle d'un quartier (cours de rattrapage scolaire), d'une ville (distribution de nourriture comme « Les Restos du Cœur »), de l'ensemble du pays ou même de pays étrangers (associations d'aide au développement, ou d'aide médicale comme "Médecins du Monde").
- L'expression, la diffusion et la promotion d'idées ou d'œuvres : il peut s'agir de principes démocratiques (Amnesty International, Ligue des droits de l'homme...), d'idées politiques (les partis politiques sont des associations), de créations artistiques (théâtre, salle de concert...).

Les associations peuvent cumuler plusieurs fonctions sociales. Ainsi, une troupe de théâtre associative permet à ses membres de partager une passion commune et, lors de ses représentations, promeut l'art théâtral.

Les associations ont un rôle majeur de lien social en permettant à des personnes issues d'univers divers et variés de se retrouver autour d'une passion commune et de la partager. En dehors du rôle prépondérant tenu par les associations d'éducation musicale, sportive etc, les associations ont chez nous un rôle d'animation de la vie du village : vide-greniers, casetas, animations de Pâques et Noël, lotos, fête de l'automne, animations musicales, organisation des cérémonies ou de soutien des aînés ou des jeunes etc.

Chaque année, lors du vote du budget, un montant est alloué aux subventions des associations. Pour l'année en cours, le montant de ces subventions à Bénesse est de 31 971 €. En retour les associations sont tenues de présenter leurs comptes annuels. Le soutien aux associations passe également par la mise à disposition gracieuse de locaux municipaux, l'entretien de locaux dédiés etc. Notre village compte actuellement 28 associations oeuvrant dans tous les secteurs, de la musique au sport, en passant par la culture, l'environnement, club du 3^{ème} âge etc. Ces associations qui sont indispensables à la diversité et à la richesse de notre village reposent sur des engagements bénévoles de plus en plus difficiles à renouveler. Elles ont besoin de votre soutien. La liste des associations est disponible sur le site www.benese-maremne.fr ou au secrétariat de la mairie ■

PORTRAIT



Isabelle Buthaud
Responsable de la bibliothèque

Isabelle est arrivée dans le village il y a 6 ans. Ses pas l'ont naturellement conduite à la porte de la bibliothèque où elle a rejoint l'équipe de bénévoles. Son goût pour la lecture et le besoin de le partager sont nés dans la maison familiale où les livres laissés par sa grand-mère lui ont donné le plaisir de s'évader, de s'ouvrir à des émotions nouvelles. Cette attirance pour la découverte de nouveaux horizons, va orienter ses années universitaires vers l'apprentissage des langues.

Ses nombreux voyages lui enseignent le respect et l'écoute des autres. Une prédisposition qu'elle va continuer d'enrichir en se formant au métier de libraire dans une enseigne de voyage parisienne. La lecture autorisant l'exploration de mondes différents, Isabelle dévore la littérature américaine des grands espaces mais voue également une véritable passion pour les livres pour enfants dont elle entame la collection.

Aujourd'hui son empathie naturelle l'amène à s'intéresser aux lectrices et lecteurs de tous âges, à ce qu'ils aiment, ce qui les rend curieux. Peu importe le type de support, qu'il soit roman papier, BD, tablette. Isabelle reste animée par l'envie de nourrir les curiosités et oriente le lecteur vers une palette d'ouvrages qu'elle s'attache à diversifier en actualisant ses propositions au rythme des changements, des thèmes d'actualité dans l'air du temps.

Ce qui l'amène à accueillir au milieu des livres, des expositions, des ateliers créatifs ou d'écriture, du théâtre, et des lectures à voix haute. Autant d'animations qui profitent aux rencontres intergénérationnelles.

Une invitation à venir cultiver ensemble notre jardin, qu'il soit potager ou intérieur, pour des rêveries, solitaires ou partagées ■

Le Maire, Jean-François Monet,
le Conseil Municipal, et l'ensemble des agents
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour l'année

2020

Nous vous convions à la traditionnelle cérémonie des vœux,
Salle du Foyer, **le dimanche 5 janvier 2020 à 12h00**

RSVP avant le 31 décembre : mairie@benesse-maremne.fr